



Administration fédérale des douanes AFD

Faits et chiffres 2008

www.douane.admin.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Table des matières

Administration fédérale des douanes	4	...soutenir l'économie	20
Organisation de l'AFD	6	Commerce extérieur	21
Personnel	8	Accords de libre-échange	22
Recettes de l'AFD	10	Trafic des marchandises de commerce: déclarations	22
L'AFD contribue à...		Propriété intellectuelle.....	23
...assurer la sécurité	12	Contrôle des métaux précieux.....	26
Schengen.....	12	Autres tâches	28
Système d'information Schengen (SIS).....	13	Engagements internationaux.....	28
Migrations illégales	14	Conservation des espèces	30
Saisies de stupéfiants	14	Protection de l'environnement (taxe sur le CO ₂ , COV, RPLP)	30
Documents falsifiés ou utilisés de manière abusive	15	Musée des douanes	32
Contrôles de sécurité dans le trafic des poids lourds.....	15	Adresses	33
...protéger la santé	16		
Médicaments.....	16		
Contrebande de denrées alimentaires	18		
Analyse des risques	19		

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

La douane suisse doit faire en sorte que l'économie d'importation et d'exportation ressente le moins possible l'existence de la frontière suisse qui est quasiment la dernière frontière douanière de l'Europe occidentale et centrale. L'économie suisse doit notamment pouvoir opérer sur le marché intérieur de l'UE en ayant le moins de désavantages possible par rapport à ses concurrents.

Afin de garantir cela, la douane utilise des moyens modernes. Les déclarations de marchandises ont lieu par voie électronique et les contrôles sont effectués autant que possible au domicile des transitaires / des importateurs. Ces contrôles sont ciblés et ajustés aux risques.

Depuis le 12 décembre 2008, l'accord de Schengen est également appliqué à la frontière suisse; dans les aéroports, ce sera le cas à partir de la fin mars 2009. Les changements sont peu perceptibles à la frontière suisse. Les installations douanières demeurent. Les gardes-frontière contrôlent les marchandises que



les voyageurs transportent. S'il y a soupçon qu'une personne a commis un délit ou qu'elle n'est pas autorisée à entrer en Suisse, les membres du Corps des gardes-frontière peuvent intervenir comme auparavant.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Rudolf Dietrich'. The signature is fluid and cursive.

Rudolf Dietrich, directeur général des douanes

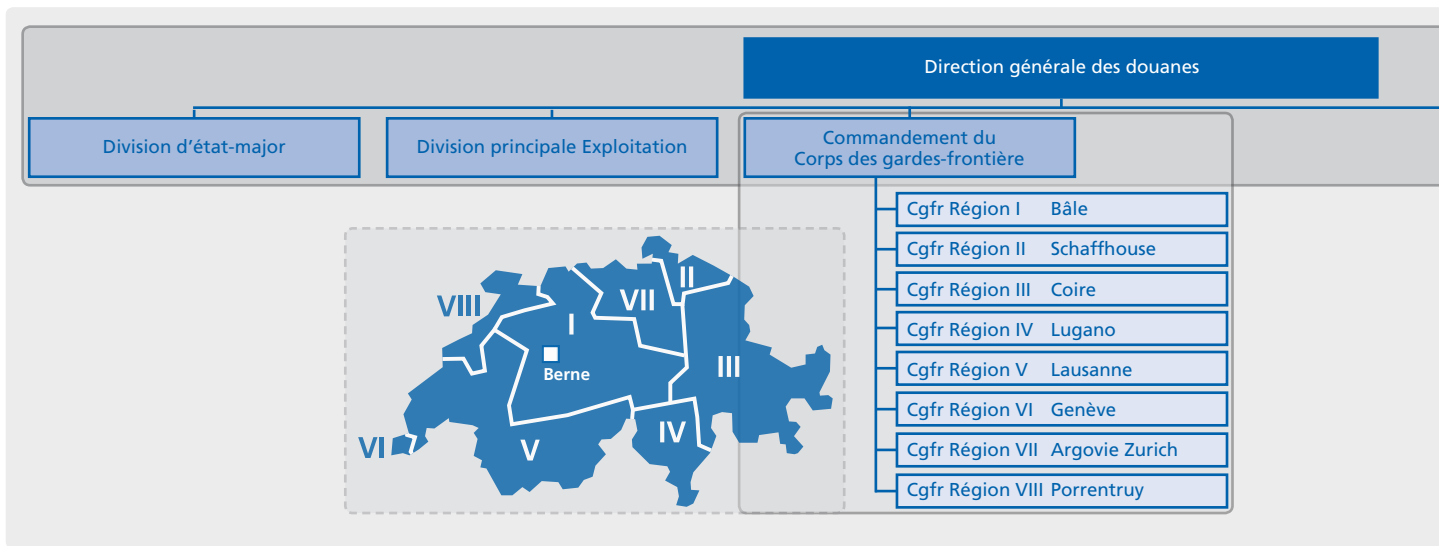
Administration fédérale des douanes

La Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. Cela suppose que la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes rencontre aussi peu d'obstacles que possible. Par le biais de ses services, la douane veut faciliter au maximum le franchissement de la frontière. Dans ce contexte, elle contrôle cependant également l'observation des prescriptions légales, cela dans l'intérêt de la place économique suisse et de la sécurité des citoyennes et des citoyens. La douane perçoit en outre un certain nombre d'impôts à la consommation tels que la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les huiles minérales ou l'impôt sur le tabac. Par ailleurs, la douane est compétente en matière de contrôle des métaux précieux, d'émission de la vignette autoroutière, de perception de la RPLP et accomplit aussi d'autres tâches.

Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) est la partie de l'AFD portant l'arme et l'uniforme. Le Cgfr, le plus important organe de sécurité civil et national de Suisse, accomplit des tâches de police de sécurité et des tâches fiscales. En font notamment partie: la recherche de personnes, de véhicules et d'objets, la lutte contre la contrebande de stupéfiants et contre les falsifications de documents, des tâches de police des étrangers et de police de la circulation ainsi que des prestations douanières et la lutte contre la contrebande en général.



Organisation de l'AFD



Division principale Droit et redevances

Division principale Tarif douanier et statistique du commerce extérieur

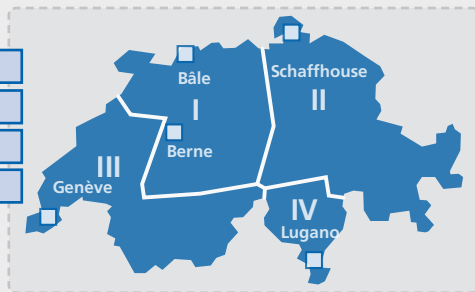
Division du personnel

Direction d'arrondissement I Bâle

Direction d'arrondissement II Schaffhouse

Direction d'arrondissement III Genève

Direction d'arrondissement IV Lugano



Personnel

La réduction de postes due aux programmes d'allégement budgétaire de la Confédération a été achevée fin 2008. Sur cinq ans, la douane a supprimé 416 postes.

Etat des postes
(état au 31 décembre)

	2000	2004	2007	2008
Femmes	719	810	720	749
Hommes	4 074	3 973	3 675	3 640
Total	4 793	4 783	4 395	4 389

Structure

(état au 31 décembre)

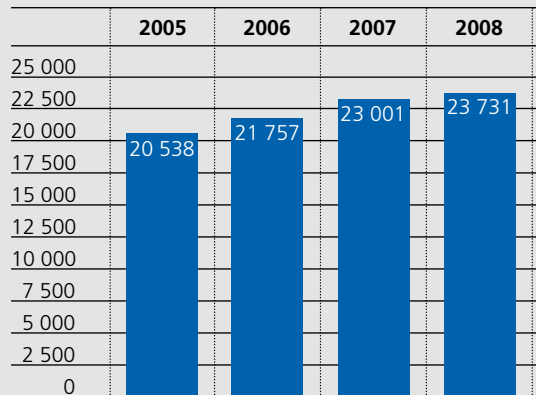
	2000	2004	2007	2008
Personnel à formation technique	1 363	1 399	1 323	1 341
Personnel scientifique	27	28	24	21
Autre personnel civil	1 313	1 305	1 040	1 012
Personnel du Corps des gardes-frontière	2 038	1 999	1 950	1 960
Personnel du contrôle des métaux précieux	52	52	58	55



Recettes de l'AFD

Recettes

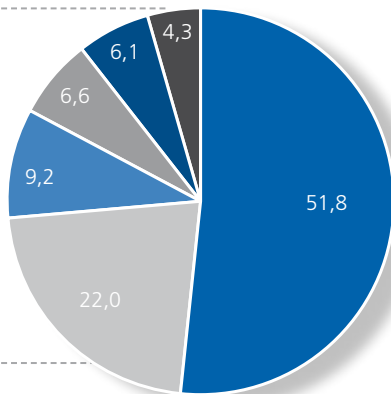
(en millions de francs)



Les postes les plus importants

(en millions de francs)

Recettes	2005	2006	2007	2008
Droits d'entrée	974	1 027	1 040	1 017
Taxe sur la valeur ajoutée	10 088	11 033	12 062	12 293
Redevances sur les carburants	4 979	4 994	5 086	5 222
Impôt sur le tabac	2 051	2 161	2 186	2 186
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 306	1 336	1 441
Autres recettes	1 215	1 236	1 291	1 554



Postes de recettes 2008

(en %)

- Taxe sur la valeur ajoutée
- Redevances sur les carburants
- Impôt sur le tabac
- Autres recettes
- Redevance sur le trafic des poids lourds
- Droits d'entrée



L'AFD contribue à assurer la sécurité

Hormis dans le domaine des produits agricoles, dans lequel la protection à la frontière reste forte, la douane est de moins en moins au service du protectionnisme commercial. Sur le plan mondial, la charge douanière moyenne a fortement baissé au cours des dernières années. L'idée selon laquelle la douane ne sert qu'à protéger l'économie nationale contre la concurrence étrangère en imposant de lourdes redevances est donc de moins en moins conforme à la réalité. On s'en aperçoit également en considérant les recettes douanières enregistrées: le montant des droits d'entrée, soit environ 1 milliard de francs, ne représente en effet qu'une petite fraction des presque 24 milliards de francs que la douane a encaissés l'année dernière au profit de l'Etat.

Cela étant, la douane continue d'assumer une fonction de protection. Simplement, le contenu de cette dernière a changé. Aujourd'hui, il s'agit de plus en plus d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens. Et cela dans des domaines très divers.

Schengen

Le défi posé par Schengen a été relevé avec succès. Depuis le 12 décembre 2008, l'accord de Schengen est également appliqué à la frontière suisse. Malgré Schengen, les contrôles douaniers subsistent à la frontière suisse. Le Corps des gardes-frontière ne se contente plus d'effectuer ses contrôles à la frontière et dans l'espace frontalier immédiat. Dans le cadre des mesures nationales de remplacement, le secteur d'engagement s'étend davantage à l'intérieur du pays.

Système d'information Schengen (SIS)

Grâce à l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen, le Cgfr a obtenu l'accès au système d'information Schengen (SIS) en date du 14 août 2008. Cette banque de données permet de consulter tous les cas enregistrés dans l'ensemble de l'espace Schengen et de comparer les données du SIS à celles qui ont été relevées par le Cgfr lors de ses contrôles. Durant la période allant du 14 août au 31 décembre 2008, le Cgfr a effectué 1586 interventions sur la base de données enregistrées dans le SIS. Son action concernait les domaines suivants:

- 714 recherches d'objets (documents perdus, etc.)
- 372 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers
- 220 contrôles ciblés de personnes et de véhicules
- 216 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires
- 42 disparitions de personnes
- 22 recherches de personnes aux fins d'extradition



L'AFD contribue à assurer la sécurité

Migrations illégales

L'augmentation de la pression migratoire exercée sur la frontière sud entre octobre et décembre 2008 a contraint le Cgfr à renforcer ses effectifs dans certaines régions. Au total, le Cgfr a empêché 1 981 entrées ou sorties illégales et 3 321 séjours illégaux de personnes durant l'année écoulée. Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 273 cas.

Saisies de stupéfiants

L'année dernière, la douane a également enregistré des succès dans sa lutte contre la possession et le trafic illicites de stupéfiants. Elle a ainsi saisi les quantités de drogue suivantes:

- 585,8 kg de khat
- 145,2 kg de cocaïne
- 122,1 kg de haschisch
- 95 kg de marihuana
- 19,1 kg d'héroïne
- 12 386 pilules contenant diverses substances psychotropes (LSD, ecstasy etc.)

Documents falsifiés ou utilisés de manière abusive

Depuis plusieurs années, les falsifications ou les emplois abusifs de documents ont tendance à augmenter. Le nombre de documents falsifiés (2 199 au total) a atteint un niveau record en 2008. Dans l'ensemble, 1 617 personnes ont été arrêtées alors qu'elles étaient en possession de documents falsifiés ou utilisés de manière abusive. Les falsifications présentent une qualité toujours plus élevée et, à l'heure actuelle, seuls des spécialistes aguerris peuvent distinguer les faux documents des documents authentiques. De nombreux documents ont été découverts dans le trafic ferroviaire (798 falsifications) et le trafic postal ou le trafic de courrier (199 cas).

Contrôles de sécurité dans le trafic des poids lourds

En 2008, la douane a signalé à la police plus de 12 000 camions qui ne répondaient pas aux normes de sécurité parce qu'ils étaient trop lourds, trop longs ou trop larges, qu'ils étaient équipés de freins ou de pneus défectueux, ou qu'ils présentaient d'autres défauts. Elle a par ailleurs constaté que 124 chauffeurs conduisaient après avoir consommé de l'alcool.

En plus des contrôles effectués à l'entrée en Suisse, les cinq équipes mobiles d'intervention de la douane ont intercepté et contrôlé quelque 10 000 véhicules et conducteurs à l'intérieur du pays; environ 2 500 défauts ont été constatés.

Quelque 20 000 camions passent la frontière suisse chaque jour.

L'AFD contribue à protéger la santé

Par les contrôles qu'elle effectue, la douane contribue à la protection des citoyens. Elle lutte par exemple contre le commerce de contrefaçons. Celles-ci ne portent pas seulement un préjudice financier à l'économie, mais sont également susceptibles de mettre en danger la santé des citoyens. Cela est particulièrement vrai des contrefaçons de médicaments ou de ce qu'on appelle les produits «life style». Les produits alimentaires passés en contrebande représentent eux aussi un danger sanitaire, dans la mesure où l'on ignore comment ils ont été produits et parce qu'ils sont souvent transportés dans des conditions peu hygiéniques. Le risque est particulièrement grand dans le cas des produits carnés avariés, sur lesquels est par exemple inscrite une fausse date de production.

Médicaments

L'AFD a signalé à Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, 687 tentatives d'importation illégale de médicaments soit falsifiés, soit interdits en Suisse (contre 366 l'année précédente). Les médicaments de ce genre présentent un risque élevé pour la santé des consommateurs.

Principaux médicaments saisis:

- Anabolisants et produits dopants
- Produits amincissants
- Inducteurs de l'érection et aphrodisiaques
- Produits éclaircissant la peau
- Calmants et somnifères
- Préparations phytothérapeutiques asiatiques



L'AFD contribue à protéger la santé

Contrebande de denrées alimentaires

En 2008, l'AFD a de nouveau recensé à l'échelle nationale les quantités de denrées alimentaires passées en contrebande. Elle n'a cependant tenu compte que des quantités de marchandises supérieures à 250 kg. Selon cette statistique, la douane a pu prouver que 175 tonnes de denrées alimentaires de toutes sortes (contre 210 en 2007), dont 23 tonnes de viande (contre 83 en 2007) et 91 tonnes de fruits et légumes, avaient été passées en contrebande. Une partie de ces marchandises a pu être saisie. Le montant des redevances soustraites s'élève à environ 700 000 francs (contre 1,5 million en 2007).

Principales denrées alimentaires passées en contrebande:

1. Fruits et légumes (5^e place en 2007)
2. Céréales (6^e place)
3. Viandes et produits carnés (1^{re} place)
4. Farine (4^e place)
5. Huile comestible (3^e place)
6. Pâtes alimentaires (–)
7. Produits laitiers et fromage (2^e place)

En 2008, les spécialistes de la lutte contre la fraude douanière ont travaillé sur 7 000 cas de contrebande organisée (contre 8 000 en 2007). Quelque 3 600 nouveaux dossiers d'enquête (contre 4 000 en 2007) ont été ouverts. La majorité des affaires traitées portent sur la soustraction de montants de TVA. Les cas de contrebande concernent notamment des denrées alimentaires, des animaux, des spiritueux, des tabacs manufacturés, des huiles minérales, des biens culturels volés, des plantes et des marchandises soumises aux dispositions sur la conservation des espèces.

Analyse des risques

Pour ses contrôles, la douane utilise des procédures ajustées aux risques. On entend par là qu'elle ne vise pas à faire le plus de contrôles possible, mais à intervenir de manière ciblée. Cela suppose une analyse des risques fondée sur la collecte et l'évaluation d'informations. Ces dernières sont utilisées pour établir ce qu'on appelle des profils de risques. Un profil de risques contient les faits concernant un cas et renseigne sur les risques liés à des marchandises déterminées. Il comporte aussi des données sur les importateurs concernés et répertorie les principaux lieux où les marchandises sont importées en Suisse.

Pour que la livraison des marchandises ne souffre d'aucun retard, des échantillons des envois sont prélevés et contrôlés.

Chaque année, la douane établit de nombreux profils de risques (18 en 2008) et effectue des contrôles ciblés (9 en 2008).

L'AFD contribue à soutenir l'économie

La douane suisse doit faire en sorte que l'économie d'importation et d'exportation perçoive le moins possible l'existence de la frontière suisse, qui est quasiment la dernière frontière douanière de l'Europe occidentale et centrale. La douane est consciente qu'elle joue un rôle important dans la compétitivité de la place économique nationale. L'économie suisse doit pouvoir opérer sur le marché intérieur de l'UE en ayant le moins de désavantages possible par rapport à ses concurrents. Les éléments suivants doivent contribuer à atteindre cet objectif:

- Diminution du trafic aux passages frontaliers grâce à la stratégie consistant à favoriser les dédouanements effectués loin de la frontière, si possible au domicile des transitaires / des importateurs
- Possibilité de transmettre 24 heures sur 24 des déclarations électroniques et recevoir une réponse rapide
- Utilisation de moyens de contrôle modernes
- Contrôles ciblés reposant sur une analyse des risques automatisée

Commerce extérieur

Importations, exportations et balance commerciale (en milliards de francs)

	2000	2004	2007	2008
Importations totales	139,4	144,0	193,2	197,5
Exportations totales	136,0	152,8	206,3	216,3
Balance	-3,4	8,8	13,1	18,8

Importations et exportations 2008 selon les blocs économiques

(en milliards de francs)

	Importations	Exportations
UE27	155,6	132,0
Etats-Unis/Canada	12,6	23,1
Japon	4,1	7,1
Pays en transformation ¹	7,5	11,4
Pays nouvellement industrialisés ²	7,7	21,7
Pays en développement	9,3	17,6

1 Pays en transformation: Europe du Sud-Est, pays de la CEI, Chine, Corée du Nord et Mongolie

2 Pays nouvellement industrialisés: Thaïlande, Malaisie, Singapour, Taiwan, Hong Kong, Corée du Sud, Philippines, Mexique, Brésil, Argentine, Chili, Turquie, Afrique du Sud, Saint-Marin, Etat du Vatican

L'AFD contribue à soutenir l'économie

Accords de libre-échange

La multiplication des accords de libre-échange constitue un défi particulier pour la douane. Ces accords visent la facilitation du commerce et la suppression des droits de douane. Ils augmentent cependant la charge de travail de la douane, étant donné qu'il s'agit de déterminer quelles marchandises doivent jouir d'un traitement privilégié. A cet effet, il faut appliquer des règles d'origine complexes qui peuvent être différentes d'un accord à l'autre. L'Etat partenaire peut exiger que la douane suisse effectue des contrôles a posteriori chez un exportateur. A fin 2008, 18 accords de libre-échange étaient en vigueur.

Trafic des marchandises de commerce: déclarations

(en millions d'unités)

La part élevée de déclarations électroniques (importation 95 %, exportation 43 %, transit international 100 %) permet d'automatiser en grande partie le dédouanement. Moins de 1 % des envois dédouanés font l'objet d'un contrôle matériel.

	2000	2004	2007	2008
Importation	10,1	12,2	14,4	13,9
Exportation	5,7	5,9	6,6	6,5
Transit	6,9	7,1	6,7	6,7

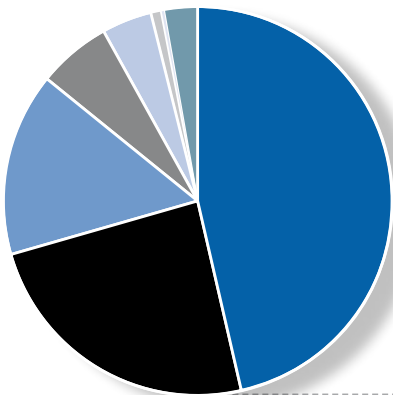
Propriété intellectuelle

Nombre d'interventions et valeur marchande des envois retenus
(en millions de francs)

	2005	2006	2007	2008
Valeur marchande totale	10,3	3,7	1,3	14,0
Nombre d'interventions	572	383	460	1 176



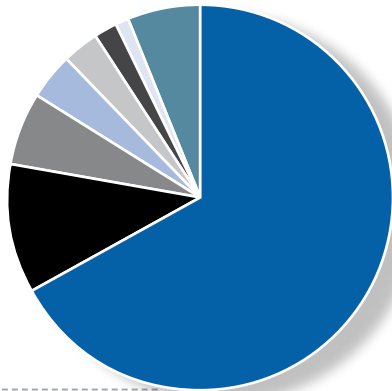
L'AFD contribue à soutenir l'économie



Contrefaçons par groupes de marchandises:

■	Accessoires (sacs, lunettes de soleil etc.):	46,6%
■	Autres vêtements:	24,2%
■	Médicaments:	15,1%
■	Montres et bijoux:	6,1%
■	Vêtements de sport:	4,2%
■	Appareils électriques:	0,9%
■	Parfums et produits cosmétiques:	0,2%
■	Autres:	2,7%





Provenance des contrefaçons:

- Chine: 67%
- Inde: 11%
- Hong Kong: 6%
- Turquie: 4%
- UE: 3%
- Thaïlande: 2%
- Etats-Unis: 1%
- Autres: 6%

Contrôle des métaux précieux

Le contrôle des métaux précieux (CMP) procède à des contrôles à l'importation ajustés aux risques et surveille le marché suisse des métaux précieux et le commerce de matières pour la fonte, de déchets et de produits de la fonte en métaux précieux. Toutes les marchandises mises en circulation en Suisse qui sont soumises à la loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP) doivent être conformes formellement et matériellement aux prescriptions. Le fait que les marchandises aient été fabriquées en Suisse ou à l'étranger ne joue aucun rôle.

Les poinçons du CMP sont, sur le plan mondial, un gage de qualité des ouvrages en métaux précieux. Tant les entreprises suisses que les entreprises étrangères les utilisent de plus en plus comme instrument de marketing, y compris pour les marchandises dont le poinçonnement est facultatif.

	2005	2006	2007	2008
Poinçonnements				
Avec le poinçon national «tête de saint-bernard»	1 621 600	1 695 100	1 957 200	1 897 030
Avec le «poinçon commun» reconnu sur le plan international	1 528 550	1 628 000	1 856 500	1 804 810
Activité de contrôle				
Nombre d'envois vérifiés à la frontière	21 080	13 600	12 800	10 290
Inspections à l'intérieur du pays dans le cadre de la surveillance des marchés	90	99	123	44
Infractions à la loi	2 835	2 279	2 161	2 038



Pour enclencher le four,
la cheminée doit être
raccordée à un système
de ventilation.

Autres tâches: engagements internationaux

Les engagements à l'étranger sont une tradition à l'Administration fédérale des douanes. Ils ont lieu dans le cadre de la politique extérieure de la Suisse en matière de paix, de sécurité et de commerce. Ainsi, l'AFD met du personnel spécialisé à la disposition d'organisations internationales depuis 1991 déjà. A ce jour, plus de 100 collaborateurs ont été engagés avec succès auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la Commission de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

L'envoi de gardes-frontière comme observateurs de police civile (UNPOL et EUPOL), principalement dans les pays des Balkans, est une mesure de la politique suisse en matière de paix qui a fait ses preuves.

Quelque 20 collaborateurs travaillent depuis un certain temps comme responsables ou spécialistes des visas dans des représentations suisses à l'étranger.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange, l'AFD offre à l'administration douanière égyptienne une assistance en matière de formation. Le projet est financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Un expert de l'AFD est engagé dans ce projet depuis le début de 2007. Il y a peu, un programme d'assistance similaire a démarré au profit de l'administration douanière tunisienne.

Egalement en collaboration avec le SECO et dans le cadre de la coopération au développement économique, l'AFD met régulièrement des experts à la disposition de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour des missions d'assistance technique et d'évaluation dans le domaine douanier. En 2008, ce sont quelque 30 collaborateurs de l'AFD qui ont été engagés dans des missions internationales.

Luftwaffe



Autres tâches: conservation des espèces, protection de l'environne

La Suisse a adhéré en 1973 à la Convention de Washington sur la conservation des espèces, appelée aussi la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora). Elle figure parmi les premières nations signataires de cette convention. La CITES règle la protection et le commerce de plus de 26 000 espèces végétales et 4 000 espèces animales du monde entier.

L'importation et l'exportation de spécimens protégés en vertu de la CITES sont soit complètement interdites, soit assujetties à un permis. Le permis est délivré par le pays d'exportation. En tant qu'organe de gestion CITES en Suisse, l'Office vétérinaire fédéral a autorisé l'année dernière l'exportation et la réexportation de près de 100 000 envois. Pendant la même période, quelque 25 000 envois autorisés ont été importés. La douane contrôle les envois et les documents à la frontière. Elle refoule ou séquestre la marchandise contestée.

En 2008, la douane a contesté les envois concernant 915 plantes et environ 300 animaux vivants et produits d'origine animale.

Taxe sur le CO₂

La Suisse veut réduire durablement ses émissions de CO₂. La taxe sur le CO₂ a été introduite le 1^{er} janvier 2008 en tant que taxe d'incitation, c'est-à-dire en tant que mesure destinée à faciliter la réalisation de cet objectif. Elle complète d'autres mesures – en partie librement consenties – agissant sur les émissions de CO₂ et est prélevée sur tous les combustibles fossiles (en particulier l'huile de chauffage, le gaz naturel et le charbon). La douane est chargée de la perception et du remboursement de la taxe sur le CO₂.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)

Les composés organiques volatils (COV) sont utilisés en qualité de solvants dans de nombreuses branches. Ils sont contenus dans différents produits comme les peintures, les vernis et divers détergents. Si ces substances parviennent dans l'atmosphère, elles contribuent, en combinaison avec l'oxyde d'azote, à la formation excessive d'ozone troposphérique (smog estival). La taxe d'incitation sur les COV est perçue depuis le 1^{er} janvier 2000. Cet instru-

ment

ment économique de protection de l'environnement vise, par une incitation financière, à réduire les émissions de COV. La douane est chargée de la perception et du remboursement de la taxe sur les COV. Les recettes sont redistribuées chaque année à la population par le biais des caisses-maladie.

Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)

L'utilisation des routes publiques engendre des coûts qui doivent être couverts par ceux qui les occasionnent. C'est la raison pour laquelle la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) a été introduite le 1^{er} janvier 2000. C'est une redevance dont le montant dépend du poids total du véhicule, de sa catégorie d'émission et du nombre de kilomètres parcourus en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. La perception de la RPLP incombe à la douane.



Musée des douanes

Jetez un coup d'œil dans les coulisses de la douane: le Musée suisse des douanes – parfois surnommé «Musée des contrebandiers» – se trouve sur les rives du lac de Lugano, en face de Gandria; quelque 20 000 visiteurs s'y rendent chaque année. L'exposition présente tout ce qui occupe la douane et le Corps des gardes-frontière au quotidien: contrebande, recherche de drogue, piratage des marques, conservation des espèces, contrôle des métaux précieux, falsifications de documents et bien d'autres choses encore.

Le musée est ouvert d'avril à octobre (tous les jours de 13 h 30 à 17 h 30); la liaison par bateau au départ de Lugano constitue la meilleure façon de s'y rendre. L'entrée est gratuite. Jusqu'en octobre 2009, le Musée des douanes présente une exposition temporaire consacrée à la conservation des espèces.

Pour de plus amples informations: www.douane.admin.ch
(«L'AFD» > «Musée des douanes»)



Adresses de la douane

Administration fédérale des douanes
Direction générale des douanes
Monbijoustrasse 40
3003 Berne
Téléphone: +41 31 322 65 11
Télécopieur: +41 31 322 78 72
ozd.zentrale@ezv.admin.ch

Zollkreisdirektion I
Elisabethenstrasse 31
4010 Basel
Téléphone: +41 61 287 11 11
Télécopieur: +41 61 287 13 13
kdbs.zentrale@ezv.admin.ch

Zollkreisdirektion II
Bahnhofstrasse 62
Postfach 1772
8201 Schaffhausen
Téléphone: +41 52 633 11 11
Télécopieur: +41 52 633 11 99
kdsh.zentrale@ezv.admin.ch

Direction d'arrondissement III
Avenue Louis-Casaï 84
Case postale
1211 Genève 28
Téléphone: +41 22 747 72 72
Télécopieur: +41 22 747 72 73
kdge.zentrale@ezv.admin.ch

Direzione delle dogane IV
Via Pioda 10
6900 Lugano
Téléphone: +41 91 910 48 11
Télécopieur: +41 91 923 14 15
kdti.zentrale@ezv.admin.ch

Adresses du Cgfr

Commandement du Corps des
gardes-frontière Cgfr
Monbijoustrasse 40
3003 Berne
Téléphone: +41 31 322 67 92
Télécopieur: +41 31 322 65 54
zentrale.kdo-gwk@ezv.admin.ch

Grenzwachtregion I
Wiesendamm 4
Postfach 544
4019 Basel
Téléphone: +41 61 638 14 00
Télécopieur: +41 61 638 14 05
zentrale.region1-kdo@ezv.admin.ch

Grenzwachtregion II
Ebnatstrasse 77
Postfach 536
8201 Schaffhausen
Téléphone: +41 52 630 60 00
Télécopieur: +41 52 630 60 10
zentrale.region2-kdo@ezv.admin.ch

Grenzwachtregion III
Kasernenstrasse 112
Postfach 255
7007 Chur
Téléphone: +41 81 257 58 00
Télécopieur: +41 81 257 58 50
zentrale.region3-kdo@ezv.admin.ch

Regione guardie di confine IV
Via Calprino 8
Postfach 741
6902 Paradiso
Téléphone: +41 91 986 75 50
Télécopieur: +41 91 986 75 51
centrale.region4-cdo@ezv.admin.ch

Région gardes-frontière V
Avenue Tissot 8
1006 Lausanne
Téléphone: +41 21 342 03 50
Télécopieur: +41 21 342 03 61
centrale.region5-cdmt@ezv.admin.ch

Région gardes-frontière VI
Avenue Louis-Casaï 84
Case postale
1211 Genève 28
Téléphone: +41 22 979 19 19
Télécopieur: +41 22 979 19 18
centrale.region6-cdmt@ezv.admin.ch

Grenzwachtregion VII
Postfach 187
8058 Zürich-Flughafen
Téléphone: +41 43 816 49 10
Télécopieur: +41 43 816 49 19
zentrale.region7-kdo@ezv.admin.ch

Région gardes-frontière VIII
Rue des Tarrières 14
Case postale 1192
2900 Porrentruy
Téléphone: +41 32 465 50 70
Télécopieur: +41 32 465 50 72
centrale.region8-cdmt@ezv.admin.ch

Impressum

Editeur: Administration fédérale des douanes (AFD); tirage: 18 300 exemplaires (allemand, français, italien et anglais); conception/rédaction: Communication/médias AFD; adresse: Administration fédérale des douanes (AFD), Direction générale des douanes, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne, téléphone 031 322 67 43, télécopieur 031 322 42 94, Internet www.ezv.admin.ch; maquette: Oliver Slappnig, Herrenschwanden; photos: AFD; impression: UD Print AG, Lucerne; copyright: reproduction uniquement avec mention de la source.

